



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux de commerce

Question écrite n° 50877

Texte de la question

M. Bernard de Froment attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la carte judiciaire en France. Il constate qu'il n'existe aucune juridiction consulaire en Creuse, qui compte plus de 130 000 habitants, alors que certains tribunaux de commerce, dans d'autres départements, connaissent des territoires encore moins peuplés. Il s'agit notamment des tribunaux de commerce d'Issoudun (36) et de Billom (63). Il note que cet argument est primordial dans la politique de développement de la Creuse puisqu'il tend à faire apparaître la Creuse comme un département insuffisamment desservi par les administrations. Il lui demande s'il entend créer une telle juridiction en Creuse.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50877

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2006